



Compte-rendu du conseil municipal du 5 juin 2026

Le **cinq juin deux-mille-vingt-six à vingt et une heures**, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni ce jour sous la présidence d'Armindo GOMES, Maire.

Étaient présents :

Armindo GOMES, Déjan GLISOVIC, France VAN DEN BURG, Valérie LE GAL, Marine BOUGÉ, Nicolas VAPPEREAU, Humberto GOMES CARVALHO, Valérie DUVAL

Étaient absents : Hélène BOUVET, Philippe EXBRAYAT, Sandrine FOURNIS,

Pouvoirs : Hélène BOUVET donne pouvoir à Humberto GOMES CARVALHO

Philippe EXBRAYAT donne pouvoir à France VAN DEN BURG

Quorum : Le quorum de 6 conseillers présents au minimum est atteint.

Ordre du jour :

Table des matières

I. Désignation d'un secrétaire de séance.	2
II. Validation du Compte-Rendu du dernier conseil municipal.	2
III. Renouvellement de la CCID.	2
IV. Adhésion à panneau Pocket.	2
V. Projet de fête nationale.	2
VI. Vote du budget primitif 2026.	3
VII. Questions diverses.	3

Le Maire demande qu'il soit rajouté un point à l'ordre du jour : Désignation des membres de la CLECT

Le conseil approuve à l'unanimité

Mairie de SANTEUIL,

2 rue de la mairie 28700 SANTEUIL

☎ 0237249149 - ✉ mairie@santeuil28.fr



I. Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme France VAN DEN BURG est désignée secrétaire de séance.

II. Validation du Compte-Rendu du dernier conseil municipal.

Le compte-rendu du dernier conseil municipal ayant été envoyé en amont aucune remarque ou question n'a été émise.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide le compte-rendu à l'unanimité.

III. Renouvellement de la CCID.

Mr le maire expose au conseil municipal que selon l'article 1650 du CGI, la CCID doit être renouvelée à chaque changement de mandature municipale. Il convient donc de désigner 6 titulaires et 6 suppléants. Le maire propose la liste suivante :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Didier DUVAL	Sabrina GOMES
Nicole GONERA	Serge SEQUEIRA
Océane GAZÉ	Sylvie SEPTFONDS
Benjamin JEANNE	Grégoire MEYMERIE
Dimitri PEREIRA	Roberte BOURHALA
Valérie DUVAL	Marine BOUGÉ

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la liste proposée.

IV. Adhésion à panneau Pocket.

Mr le maire propose au conseil municipal l'adhésion au dispositif Panneau Pocket qui permettra aux usagers d'être prévenus en temps réel d'alerte, événements ou autres sujets concernant la commune. Le montant de l'adhésion est de 180€ l'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion à Panneau Pocket pour 1 an.

V. Projet de fête nationale.

Mr le maire expose au conseil municipal le projet d'animation pour la fête nationale qui se déroulera le 13 juillet au soir. Celui-ci donnera lieu à un barbecue convivial sur le thème de la guinguette et suivi d'un feu d'artifice.

Mairie de SANTEUIL,

2 rue de la mairie 28700 SANTEUIL

☎ 0237249149 - ✉ mairie@santeuil28.fr



Les inscriptions seront au tarif de 17,50€ pour adultes et 8€ pour enfants jusqu' à 12 ans concernant les Santeuliens ; et 22,50€ pour adultes et 10€ pour enfants jusque 12 ans pour les hors communes. Un devis de 2107,44€ TTC est présenté pour le feu d'artifice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de fête nationale.

VI. Nouveau devis illuminations festives.

Mr le maire expose au conseil municipal que lors du conseil du 12 mars dernier un devis avait été proposé pour l'achat d'illuminations festives pour un montant de 3316,80€ TTC. Un autre devis est proposé en remplacement du précédent au montant 2400€ TTC.

Le plan de financement proposé est :

- une subvention au titre du fond de concours Chartres Métropole de 50% du montant hors taxe soit $2000€ \times 50\% = 1000€$;
- et un autofinancement de 1000€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau devis en remplacement du précédent.

VII. Désignation membres de la CLECT.

Mr le maire expose au conseil municipal la nécessité de renouvelé les représentants de CLECT avec Chartres Métropole après que le conseil municipal a été renouvelé. Il propose la candidature de Mr Armino GOMES en titulaire et Dejan GLISOVIC en suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les représentants proposés.

VIII. Questions diverses.

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h40.